DLP 21-9-63 247426

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, route de Seurre - BEAUNE.
C.C.P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Supplément N° I au Bulletin N° 36 - SEPTEMBRE 1963 -

-=- CEREALES D'AUTOMNE -=-

I°- Désinfection et traitement mixte des semences :

La désinfection des semences de céréales est une pratique ancienne et courante destinée à lutter contre certaines maladies cryptogamiques dont les plus connues sont la carie du blé et les charbons à contamination externe (charbon nu de l'avoine et charbon couvert de l'orge), mais aussi les fusarioses et septorioses qui provoquent, d'une part, des fontes de semis se manifestant principalement pendant les hivers humides et froids, d'autre part, des attaques de fin de végétation qui entrainent un échaudage plus ou moins grave.

Exécutée avec soin cette désinfection est indispensable et d'une rentabilité certaine. Sa pratique reste d'ailleurs régulière et quasi-générale. Les poudrages (à sec ou humides) sont faciles à exécuter et ne présentent pas les inconvénients des traitements humides par immersion. Aussi sont-ils de plus en plus employés. Il suffit de veiller à ce que l'enrobage des semences soit aussi complet que possible. Pour cela le producteur doit s'équiper en conséquence : il existe évidemment des appareils spéciaux fournis par l'industrie, mais un exploitant agricole peut parfaitement utiliser une baratte désaffectée ou monter lui-même un fût métallique de 80 à 100 litres tournant d'une manière excentrique autour d'un axe entrainé par une manivelle ou une poulie. Dans tous les cas le mélange du produit à la graine dans le semoir est à proscrire formellement. De même la méthode par aspersion et pelletage se révèle souvent insuffisante dans la pratique.

D'assez nombreux fongicides ont été ou sont utilisés pour la désinfection des semences de céréales. De nos jours les produits de base les plus employés sont :

Les organo-mercuriques très efficaces et très complets; on leur reproche cependant leur grande toxicité pour l'homme et les animaux domestiques. Les praticiens doivent donc prendre toutes précautions utiles pour l'emploi de ces produits en évitant notamment de respirer les poussières toxiques.

L'Oxyquinoléate (ou oxynate) de cuivre : moins polyvalent que les organo-mercuriques mais considéré comme non toxique pour les utilisateurs.

Les dérivés benzéniques (Hexachlorobenzène et Pentachloronitrobenzène) sont d'excellents anti-carie non toxiques mais inefficaces à l'égard des autres maladies.

Les dérivés quinoniques sont plus complets, également non toxiques, mais les spécialités commerciales de ce groupe sont très peu nombreuses.

Le Thirame (ou T.M.T.D.) et le Captane sont surtout destinés à la lutte contre les septorioses et fusarioses, leur action étant faible à l'égard de la carie du blé et des charbons à contamination externe.

Le Cuprobane et le Carbatène : propriétés voisines de celles de l'oxynate de cuivre.

Mais les champignons microscopiques ne sont pas les seuls ennemis des semences et plantules de céréales. Certains insectes nuisibles, en particulier les taupins ("vers" jaunes ou "vers" fil de fer) sont souvent responsables de pertes sérieuses.

Enfin les corbeaux se révèlent également très nuisibles certaines années.

Aussi a-t-on souvent intérêt, pour le traitement des semences, à ne pas se contenter de la seule action anticryptogamique - dont la nécessité n'est plus discutée de nos jours - et à recourir aux formules commerciales mixtes contenant, d'une part, un fongicide, d'autre part, un insecticide, et enfin un répulsif anti-corbeaux.

Dans les formules mixtes, c'est principalement le Lindane (parfois l'Heptachlore) qui permet d'obtenir l'action insecticide, tandis que l'Anthraquinone est le répulsif le plus employé à l'égard des corbeaux.

Naturellement le cultivateur tiendra compte des risques réels pour son cas personnel mais en général la double ou triple action est souhaitable et le traitement complet rentable.

2°- Destruction des graminées envahissantes :

En dehors des techniques culturales (en particulier assolements judicieux avec introduction de cultures nettoyantes), le producteur de céréales est jusqu'alors désarmé à l'égard des graminées nuisibles devenant de plus en plus envahissantes (vulpin, folle-avoine, agrostis, etc...). Malgré d'actives recherches et de nombreux essais, il n'est pas encore possible de préconiser un traitement chimique en ce qui concerne le blé. Cependant à l'égard de l'orge, deux produits peuvent permettre une très sensible réduction des populations de vulpin et d'agrotis. Il s'agit du Triallate en traitement de pré-semis et du Barbane en post-émergence des graminées à détruire.

Les producteurs qui envisageraient d'effectuer un essai sur orge d'hiver devront se conformer exactement aux indications des fabricants, en particulier :

pour le Triallate : traiter le jour du semis ou dans les 48 heures qui précèdent, sur un sol finement préparé, à la dose de I kg 200 à I kg 600 de matière active à l'hectare (3 à 4 litres d'un produit commercial à 400 gr./L.); débit d'au moins 400 L. à l'hectare; faire suivre aussitôt le traitement d'un hersage croisé.

Coût du désherbant : 90 à I20 F. / Ha.

pour le Barbane : traiter à l'automne lorsque le vulpin a 2 à 3 feuilles; dose de matière active à l'hectare : 0 kg 375 à 0 kg 500, soit 3 à 4 litres d'un produit commercial à I25 gr./L. de matière active; débit de 2 à 300 litres à l'hectare.

Coût du désherbant : identique à celui du Triallate.

Ces renseignements sont donnés à titre indicatif en raison de l'acuité avec laquelle se pose le problème de la destruction du vulpin dans les céréales d'hiver, mais il est bon de préciser que l'emploi de ces produits reste au stade expérimental.

....

— C O L Z A —

Destruction des graminées adventices

La destruction chimique des graminées envahissantes est possible dans les cultures de colza, surtout si le binage mécanique n'est pas envisagé ou n'a pu être effectué.

Trois produits de base peuvent être employés : le Diallate en pré-semis du colza; le T.C.A. et le Dalapon en post-émergence des graminées à détruire.

I°- Diallate : conditions identiques à celles indiquées ci-dessus pour le Triallate; une dose de Ikg,500 à l'hectare de matière active peut être suffisante à l'égard du vulpin mais elle doit être portée à I kg,800 ou 2 kg. si l'on craint un développement de ray-grass, agrostis, etc...; par ailleurs le traitement risque d'être insuffisant à l'égard des resemis de céréales.

Coût du désherbant : 100 à 150 F. / Ha.

2°- T.C.A. : à l'égard du vulpin, lorsque le colza compte au moins deux à trois feuilles vraies (en plus des deux cotylédons).

Traiter le plus tôt possible sur vulpin jeune (avant tallage) et sol humide, avant les fortes gelées nocturnes; dose de 5 à 7 kg. de matière active à l'hectare (le produit commercial titre 90 %); débit d'au moins 400 litres.

Coût du désherbant : 36 à 42 F. / Ha.

3°- Dalapon : contre vulpin, ray-grass, agrostis, etc...

Produit beaucoup plus polyvalent que le T.C.A.; traiter le plus tôt possible, après la levée généralisée des graminées à détruire; le colza est résistant dès la formation des cotylédons jusqu'au stade "rosette" mais il faut s'efforcer de traiter avant les périodes de fortes gelées nocturnes. En outre les traitements tardifs augmentent la sensibilité au froid du colza; dose de 2 kg 500 à 3 kg./Ha de produit commercial titrant 85 %, soit I kg,800 à 2 kg,500 de matière active; débit de 300 à 600 L.

Coût du désherbant : 75 à 80 F. / Ha.

Avec le T.C.A. comme avec le Dalapon, l'action est très lente et ne se constate parfois nettement qu'à la sortie de l'hiver.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.-

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
H.SOULIE.-

Imprimerie de la Station de Bourgogne - Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-